

## VILLE DE DIJON

### Mise en valeur paysagère et scénographique des cours et jardins au sein de l'îlot Tivoli – Sainte-Anne

#### CONSULTATION SUR ESQUISSES « PLUS »

- **Synthèse du programme -**

Le programme devra permettre aux concepteurs retenus, d'exprimer tout leur talent en développant un projet créatif et remarquable répondant aux contraintes, aux choix et aux objectifs définis dans le document.

Les éléments ci-après reprennent de manière synthétique les éléments du programme.

- **Site de l'opération**

Le périmètre d'étude est délimité par :

- la rue de Tivoli au Sud,
- la rue Victor Dumay au Nord,
- la rue Sainte-Anne à l'Ouest,
- la rue Turgot à l'Est.

Néanmoins, la mission se concentrera sur les espaces libres (cours et jardins) de l'îlot.

- **Objectifs du programme**

Le programme des aménagements devra répondre aux objectifs suivants :

- valoriser la richesse paysagère, culturelle, patrimoniale et architecturale de ces espaces,
- ouvrir le site et réinvestir la « scène publique » en créant des lieux de vie/de découverte,
- « donner envie » aux habitants de se réapproprier les lieux tout en confortant leurs sûreté et sécurité publiques,
- ordonner et structurer le site en lui donnant une identité et en améliorant sa lisibilité auprès des touristes et des dijonnais,
- révéler ces espaces urbains à travers une scénographie adaptée : façonnage paysager, ambiances sonore, olfactive, emploi d'éclairages artificiels, ...,
- renouveler la perception du paysage urbain et créer des repères qui renvoient aux spécificités de la richesse locale (vigne, gastronomie, patrimoine, ...),
- créer des parcours des sens (ambiance sensorielle) qui entreront en cohérence avec le parcours « Vignes et vin » entre la gare et la CIGV.

- **Objet du futur marché de maîtrise d'œuvre**

Le marché de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments de missions suivants :

- conduite des études d'avant-projet sommaire (APS) dans le respect du programme détaillé de l'opération ;
- conduite des études d'avant-projet détaillé (APD), y compris l'élaboration du dossier des autorisations d'urbanisme ;
- les études de projet (PRO) avec constitution du DCE intégral ;
- l'assistance du maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- l'examen de conformité (VISA) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), ainsi que l'assistance lors des opérations de réception (AOR).